

# Le comité d'accompagnement

## Qu'est-ce que le comité d'accompagnement ?

Le comité d'accompagnement est un organe de dialogue entre le demandeur, les autorités publiques et la population à l'égard d'un projet autorisé.

Il peut remettre un avis, d'initiative ou sur demande, à l'autorité compétente...

Dans la région de Mons, il existe 5 comités d'accompagnement :

- Holcim (cimenterie d'Obourg)
- Hygea
- OMYA
- Air Liquide
- Sede Benelux

Le décret relatif à la participation du public en matière d'environnement du 31 mai 2007 est venu renforcer la possibilité de créer des comités d'accompagnement en prévoyant que l'autorité compétente pouvait assortir l'autorisation de la nécessité de mettre en place un tel comité.

## De quoi est-il constitué ?

Dans chaque comité il y a des représentants des autorités publiques tant régionales que communales, des représentants de l'entreprise et des représentants des riverains.

Pour ce dernier groupe, à Mons, nous les invitons à envoyer une candidature et parmi les riverains «postulant», ils sont invités à se choisir les membres effectifs et suppléants de manière à ce qu'ils soient le mieux représentés par quartier, par sensibilité....

Le rôle plus particulier des représentants des riverains est de servir de relais entre la population, l'entreprise et les administrations. Les riverains y sont vos représentants, aussi n'hésitez pas à leur transmettre vos remarques, doléances ou questions.

## Quelle est sa mission ?

La mission d'un comité d'accompagnement consiste principalement à permettre l'information mutuelle de ses parties et à régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation. Le mandat de tous les membres du comité d'accompagnement est exercé à titre gratuit.

Le comité n'a pas pour mission de contrôler l'entreprise (mission qui revient au Département Police et Contrôle du service public de Wallonie – Direction de Mons : Boulevard Winston Churchill 28, 7000 Mons – tel : 065/40.01.99.), mais bien d'informer

mutuellement les différentes parties et de régler les problèmes ponctuels surgissant du fait de l'exploitation.